

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025/D/02/7-10/004

OBJET : MODIFICATION TARIFS 2025 DROIT DE PLACE

Le 12 Février 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 05 Février 2025
Secrétaire de séance : Gérard MARGOTTIN

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBE, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Valérie PACAUD, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Bruno BERNARD, Eric BOURNY, Michel CÉPÉRO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Michelle MILLAN (Pouvoir M DOUSSAUD)

Monsieur Nicolas MARTINS (Pouvoir Mme DUBE)

Absents excusés : Madame Magali BRIEUX

Messieurs Grégoire BERT, Philippe CHAMARD et Georges MOUSSIÉ

Il convient d'ajuster le tarif pour le droit de place pour les abonnés et non abonnés du marché comme suit :

	2024	2025
Marché		
Abonnés le ml	1,00 €	1,00 €
Non abonnés le ml	1,50 €	1,50 €
Forfait EDF - Trimestre	26,00 €	27,00 €
EDF/Abonné/occasionnel/forfait journalier	4,00 €	4,00 €
Terrasse		
Présentoir	17,00 €	18,00 €
Forfait annuel ≤6m ²	32,00 €	34,00 €
Forfait annuel ≤18m ²	63,00 €	67,00 €
Par m ² supplémentaire	6,50 €	7,00 €
Foires et fêtes foraines		
Manèges ou stand au m ²	2,00 €	2,50 €
Forfait stand > 180m ²	225,00 €	235,00 €
Forfait eau / jour	6,50 €	7,00 €
Forfait EDF/ jour	5,50 €	6,00 €
Spectacles, représentations		
Chapiteaux, manèges-stand au m ² <180m ²	2,00 €	2,50 €
Supérieur à 180m ²	225,00 €	235,00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 19 Février 2025
Date de mise en ligne sur le site internet, le 19 Février 2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Electricité / jour /caravane raccordée	6,50 €	7,00 €
Eau / jour / caravane raccordée	5,50 €	6,00 €
Caution	600,00 €	600,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs 2025 pour le droit de place abonnés et non abonnés du marché

Le Maire, **Stella COCHETON**



Le Secrétaire de séance, **Gérard MARGOTTIN**



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 19 Février 2025
Date de mise en ligne sur le site internet, le 19 Février 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 28/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-041-214102428-20250212-2025_7_10_0